

Christian RAPHA
Laboratoire du Nord
Rue Victor Hugo - 97 250 SAINT-PIERRE
christian.rapha@wanadoo.fr - 06 96 25 90 41 - 05 96 78 24 28

Fort-de-France, le 13 mai 2011

Objet : Débat sur la proposition de loi FOURCADE

A l'attention de Monsieur François BLANCHECOTTE
Président du Syndicat des Biologistes
11, rue de Fleurus – 75006 Paris

Monsieur le Président,

Par la présente, je tiens à vous remercier de votre longue lettre d'information et de réaction faisant suite au mouvement des Biologistes martiniquais au sujet des débats en cours au parlement sur les conséquences de l'ordonnance 2010-49 relative à la biologie médicale.

Votre courrier appelle un certain nombre de précisions quant aux raisons qui sont à l'origine de notre mécontentement mais aussi au sujet des propositions sur lesquelles nous pourrions nous mettre d'accord.

La mobilisation quasi générale des Biologistes martiniquais, que vous qualifiez de tardive au regard de l'ensemble des démarches, travaux et débats qui ont permis l'élaboration de cette ordonnance puis sa publication début 2010, s'explique simplement en trois points qui vous permettront, je l'espère, de comprendre cette situation.

Lorsqu'une base se mobilise sans l'impulsion coordinatrice d'un syndicat, c'est qu'elle est alors directement confrontée à un état de fait. Nous n'avons pas d'autres possibilités. Pour éviter une telle situation c'est en amont, à l'appel et sur les informations des responsables syndicaux, que les adhérents aurait dû pouvoir se mobiliser.

Les travaux de la commission BALLEREAU se sont déroulés en dehors de toute information pratique des Biologistes martiniquais et de tout reporting sur son avancement. Le seul message qui nous soit parvenu à l'époque était celui, au demeurant rassurant, d'un syndicat maîtrisant les enjeux et avançant vers une position consensuelle susceptible de satisfaire toutes les parties. Pourquoi, dans ce contexte, aurions-nous cherché à nous mobiliser ?

Deuxième incompréhension ou erreur de communication, nous n'avons jamais été appelés, par ceux qui étaient nos représentants, détenteurs des informations, voire impliqués dans ces travaux, à une quelconque mobilisation qui auraient pu permettre d'éclairer et de renforcer leur action, et de faciliter les positions qu'ils envisageaient de défendre.

Vous imaginez bien qu'avec de tels éléments et au regard des récents événements nous n'aurions pas hésité à nous engager fortement dans un soutien actif à notre syndicat se battant ardemment pour faire valoir et préserver les particularités de la Biologie médicale française.

Christian RAPHA

Laboratoire du Nord

Rue Victor Hugo - 97 250 SAINT-PIERRE

christian.rapha@wanadoo.fr - 06 96 25 90 41 - 05 96 78 24 28

C'est ainsi que nous avons découvert, seulement à la publication de l'ordonnance, des dispositions qui nous ont paru pour le moins insatisfaisantes. A quoi je rajouterais que les problématiques propres aux DOM, régions insulaires assimilables aux territoires ruraux isolés, ont été complètement oubliées. **Rappelons que, si la Martinique et la Guadeloupe comptent une vingtaine de laboratoires, ils n'en existent que quatre en Guyane, deux à Saint-Martin et un seul à Saint-Barthélemy ! La logique de concentration qui sous-tend l'Ordonnance ne peut donc s'appliquer, en l'état, dans les Outre-Mer.**

Bien que certains de nos confrères aient pointé très tôt les incohérences et les dangers de cette ordonnance, il nous est apparu que nos moyens d'action, dès lors que ce texte avait fait l'objet d'une publication officielle, étaient quasi inexistantes. Il ne nous restait plus qu'à mettre en place, sous la contrainte et dans l'urgence, des stratégies de survie individuelle, d'autant que nos velléités d'actions étaient totalement anéanties par le discours de nos représentants syndicaux qui revendiquaient ce texte comme un excellent compromis, une avancée incontestable et sans alternative pour la profession.

C'est le vote de l'abrogation de l'ordonnance à l'occasion du débat sur la bioéthique à l'Assemblée nationale, fin 2010, qui a enfin offert l'opportunité à nombre de biologistes de faire entendre leurs inquiétudes et leurs revendications. Ce débat soulignait en particulier les inadaptations de l'ordonnance aux réalités du terrain avec l'approbation du Gouvernement. Et malgré le rétablissement par le Sénat de l'ordonnance abrogée par l'Assemblée nationale, des députés de divers horizons politiques et territoriaux, certainement plus proches de leurs administrés, s'accordent à reconnaître la fragilisation de notre profession, brutalement plongée dans une crise profonde, par une réforme élaborée sans concertation de terrain approfondie. Plus grave, ce choix de ne pas informer la base apparaît délibéré si l'on en croit les propos de notre représentante locale, membre du Conseil d'administration du SDB, qui reprochait dans une lettre adressée au Président le **23 février 2009** : « *des points négatifs importants qui subsistent dans cette fameuse **version 11.7 apparue sur BIOMED à votre insu qui a déclenché de nombreux mécontentements*** ». Nous avons, hélas, appris l'existence de cette lettre « ouverte » le ... **19 avril 2011**, après le déclenchement du mouvement des biologistes martiniquais suite à la grève de nos confrères infirmiers.

Enfin, si notre profession n'a pas la même pratique de la mobilisation que les infirmiers ou médecins comme vous le soulignez, les événements en France métropolitaine comme en Martinique montrent que les habitudes peuvent évoluer très vite. L'actualité sociale nous démontre tous les jours qu'il n'est pas nécessaire d'avoir une unanimité parfaite pour se faire entendre. Si 10 à 15 % des agents de l'Education nationale en grève peuvent faire la Une de toute la presse, comment accepter que notre profession, décrite comme « **un élément crucial du parcours des soins, déterminant pour le diagnostic de la majorité des pathologies et pour le suivi des pathologies et de leur thérapeutique** » dans le rapport remis par des ministres au Président de la République, lui-même, en janvier 2010, en même temps que l'Ordonnance, ne puisse se faire entendre et respecter ?

Puisque vous nous confirmez que certaines dispositions ne conviennent pas au SDB, et que nous retrouvons sur ces points incluant la propriété du capital et les SPFPL, peut-être nous appartient-il, dans ces dernières semaines de mobilisation autour des débats au Parlement, d'agir en concertation pour relayer nos demandes à nos députés et sénateurs respectifs et donner ainsi plus de force aux positions du SDB.

Christian RAPHA
Laboratoire du Nord
Rue Victor Hugo - 97 250 SAINT-PIERRE
christian.rapha@wanadoo.fr - 06 96 25 90 41 - 05 96 78 24 28

Cette efficacité que vous réclamez ne peut qu'être synonyme d'action concertée car la force d'un syndicat c'est aussi le relais de proximité que constituent ses adhérents. Loin de nous l'idée de remettre en cause tout le fonctionnement du SDB, et je regrette cette interprétation que vous faites de notre action, mais comme vous le soulignez aussi justement, dans un organisme démocratique, lorsque les membres ne sont pas entendus et informés, il en découle nécessairement des incompréhensions.

A ce propos, comment ne pas souligner, Monsieur le Président, que si « la Biologie médicale n'est pas faite pour les Biologistes », comme vous l'affirmez, nous avons néanmoins pleinement conscience de notre rôle de responsables de cet « élément crucial » qu'est la Biologie médicale dans le parcours de soins, et nous en sommes fiers ! Vous le savez, on ne peut stigmatiser une profession pour quelques cas marginaux dont la situation exceptionnelle et, peut-être, excessive de leurs revenus et de « leur confort » ne représente qu'une faible minorité des Biologistes. A l'instar des médecins de campagne « en voie de disparition » qui avaient choisi la proximité, des milliers de Biologistes sont quotidiennement engagés, au travail 6 jours sur 7, font partie de « ceux qui se lèvent tôt le matin » et se retrouvent aujourd'hui, à force de pressions de plus en plus fortes d'année en année, physiquement et parfois psychologiquement épuisés, dans leur métier parasité par une charge de travail de plus en plus administrative et sans aucun impact sur la qualité de l'accompagnement et du soin des patients. Ce n'est pas à eux qu'il convient de rappeler qui sont les véritables bénéficiaires de la Biologie médicale ; ils les côtoient quotidiennement, les reçoivent pour leur remettre leurs résultats d'analyse et, parfois, suivent avec eux les évolutions de leur diagnostic.

Il est alors d'une haute importance pour ces Biologistes, qui représentent la très grande majorité de vos mandants, de se sentir soutenus et défendus par des syndicats ayant une connaissance fine et avérée de leurs réalités quotidiennes, une reconnaissance de leur engagement, ayant nécessité des investissements humains et financiers très lourds, et de leur rôle créateur d'emplois.

Quant à mon engagement au sein du SDB, il a été très actif pendant de longues années, marqué par la concertation, le dialogue et l'information et il m'apparaît aussi normal au sein d'une structure démocratique que les responsabilités circulent !

Soyez assuré, Monsieur le Président, que nous restons ouverts et même désireux d'une action concertée dans notre intérêt à tous, comme celle que nous menons actuellement avec l'ARS de Martinique. Nous sommes donc à votre disposition pour étudier et participer aux actions que vous pourriez nous proposer pour les semaines à venir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes respectueuses et confraternelles salutations.

Christian RAPHA

Biologiste en Martinique